

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à salle des fêtes de Lanloup sous la présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN



DELBU2021-12-116

CONVENTION OUESTGO - AVENANT N°1

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Délégation de Service Public du réseau des mobilités collectives actives et partagées, l'Agglomération a intégré le covoiturage comme offre de mobilité à développer.

A ce titre, en 2020, l'Agglomération a adhéré à la plateforme publique de covoiturage de proximité et solidaire mutualisée sur le grand ouest, baptisée OuestGo.

Cette plateforme, gratuite pour les usagers, est interoperable avec le calculateur d'itinéraires Mobibreizh.

Elle propose trois « offres » de covoiturage aux usagers :

- Régulier ou ponctuel : pour des trajets du quotidien (domicile - travail, courses, loisirs, etc.),
- Évènementiel : mise en relation de personnes pour un évènement précis,
- Solidaire : réservé aux personnes en difficulté pour aller vers l'emploi uniquement.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2025 et de modifier la gouvernance de la plateforme OuestGo avec l'ajout de membres au comité de pilotage pour les collectivités adhérentes volontaires.

La contribution financière d'accès aux services OuestGo pour une communauté d'agglomération de moins de 100 000 habitants reste identique. D'un montant annuel de 1 500 € TTC, elle permettra à Guingamp-Paimpol Agglomération d'avoir accès à l'ensemble des fonctionnalités des données (origine des covoitureurs, distances parcourues, type de déplacement, etc.).

Vu le projet d'avenant annexé,

Délibération

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- D'approuver l'avenant n°1 de la convention OuestGo ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant, ainsi tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

